



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	MÉTHANOL
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	ALCOOL MÉTHYLIQUE; ALCOOL DE BOIS; HYDRATE DE MÉTHYLE; METHYL ALCOHOL; HYDROXYDE DE MÉTHYLE; MONOHYDROXYMÉTHANE; CARBINOL; METHYLOL; COLUMBIAN SPIRITS; WOOD SPIRIT.
Code du produit	MR-0166; MP-0120; MH-0100; MD-0100, MA-0166; MR-0549; MA-0317; MO-0166
Formule chimique	CH ₃ OH
Masse molaire	32.04
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-05-14

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification SIMDUT**
- Liquides inflammables - catégorie 2
 - Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3
 - Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1
 - Toxicité aigüe-Orale - catégorie 3

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement DANGER

- Mentions de danger (H)**
- Liquide et vapeurs très inflammables
 - Toxique par contact cutané
 - Toxique par inhalation
 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
 - Toxique en cas d'ingestion

- Conseils de prudence (P)**
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - Utiliser du matériel antidéflagrant.
 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - Porter des gants de protection (Nitrile, butyle, matériau laminé (PE/EVOH)), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
 - En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 - Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 - Garder sous clef.
 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - Rincer la bouche.

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 4
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Méthanol	67-56-1	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Vision brouille. Étourdissements. Nausée et vomissements. Diarrhée. Fatigue. Maux de têtes. Troubles gastro-intestinaux. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant. En cas d'intoxication, on peut administrer comme antidote: Fomépizole. Éthanol. Acide folinique ou l'acide folique comme adjuvant peuvent être administrés en cas d'intoxication au méthanol.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Formaldéhyde. Oxydes de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder à l'abri des rayons du soleil. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	250 ppm 328 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		VECD	250 ppm 328 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

Origine des données

Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Matériau laminé (PE/EVOH) Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Âcre.
Seuil d'odeur	Donnée non disponible.
Point de fusion et congélation	-97.8°C.
Point d'ébullition	Donnée non disponible.
Inflammabilité	Oui.
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	6% v/v.
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	36% v/v.
Point d'éclair	9.7 °C @ 101.3 kPa (Coupelle fermée).
Température d'auto-inflammation	455°C à 1.013 hPa (760 mmHg).
Température de décomposition	Donnée non disponible.
pH	Donnée sans objet.
Viscosité cinématique	0.69mm ² /s.
Solubilité	Miscible avec l'eau, les alcools et l'éther, acétone.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log Pow:-0.77.
Pression de vapeur	130.3 hPa (97.7 mmHg) à 20.0 °C / 169.27 hPa (126.96 mmHg) à 25.0°C.
Masse volumique et densité relative	0.791g/cm ³ .
Densité de vapeur relative	1.11 (Air=1).
Caractéristiques des particules	Donnée sans objet.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Oxydants. Anhydrides d'acides. Métaux alcalins. Réducteurs. Chlorures d'acide.
Produits de décomposition dangereux	Formaldéhyde. Oxyde de carbone.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

MÉTHANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation. Dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques. Douleur thoracique. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Larmolement. Paresthésie. Nystagmus. Somnolence. Confusion. Nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Lésion aux yeux. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Paresthésie Nystagmus. Somnolence. Incoordination. Acidose. Nausées et vomissements. Convulsions. Hypotension. Collapsus respiratoire. Perte de conscience. Coma. Mort possible. L'absorption aiguë peut entraîner: Cécité. Dommages au foie. Dommages aux reins. Dommages aux yeux. Dommages au coeur. Dommages au système nerveux central.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Étourdissements. Maux de tête. Nausées. Troubles visuels. Diminution de l'acuité visuelle. Dommages au foie. Dommages aux reins.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1187 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 15840 mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 64000 ppm. CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 115.9-130.7mg/L air.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

MÉTHANOL

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 15,400.0 mg/l - 96 h.
Persistance et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Facilement biodégradable. Résultat: 72%.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C. Facteur de bioconcentration (FBC): 1.
Mobilité dans le sol	Ne va pas être absorbé par le sol.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1230
Appellation réglementaire	MÉTHANOL
Classification du TMD	Liquides inflammables 3 Matières toxiques 6.1
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	43

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Liquides inflammables - catégorie 2- Toxicité aigüe-Cutanée - catégorie 3- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1- Toxicité aigüe-Orale - catégorie 3
----------------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-05-14